

PROCÈS-VERBAL DU COLLÈGE DES ÉCOLES DOCTORALES
4 MARS 2025

Etaient présent.e.s ou représenté.e.s :

- ANZANELLO Camille, Gestionnaire de l'ED Galilée
- AUSONI Christian, Responsable de l'EUR PNGS M&CS
- AYMÉ Catherine, Représentante des doctorants de l'ED Érasme, représentée par Talitha TSCHÖKE
- BADJI Ahmed, Représentant des doctorants de l'ED Galilée, *absent*
- BESSIS Natacha, Directrice de l'école doctorale Galilée
- BODINI Olivier, Directeur adjoint de l'école doctorale Galilée
- CARON Sandrine, Coordinatrice des écoles doctorales, *excusée*
- GIROD Séverine, Responsable du pôle études doctorales
- HASSOUNI Khaled, Vice-Président de la commission recherche
- LÉPINE Alexandra, Directrice de la recherche
- MARGAT Aurore, Directrice de l'EUR SlePS
- RIGOT Sandra, Directrice de l'école doctorale Érasme
- SAVIGNAC Emmauelle, École doctorale Érasme, *invitée*
- SOUMIGRAY Cynthia, Gestionnaire de l'ED Érasme
- TSCHÖKE Talitha, Représentante des doctorants de l'ED Érasme
- VALLÉE Mathieu, Représentant des doctorants de l'ED Galilée

Ordre du jour :

- 1) Informations générales,
- 2) Approbation du projet de PV de la séance du 12 septembre 2024,
- 3) Discussion sur la proposition d'une nouvelle version du modèle de convention de cotutelle de thèse,
- 4) Approbation de la campagne 2025 des contrats doctoraux du collège des écoles doctorales,
- 5) Approbation du calendrier des inscriptions 2025-2026
- 6) Point sur les événements et sur le prix de thèse,
- 7) Présentation des résultats de l'enquête menée auprès des doctorants (déroulement du doctorat),
- 8) Point d'avancée du groupe de travail portfolio des compétences,
- 9) Point d'information sur les écoles universitaires de recherche,
- 10) Questions diverses.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 9h10 par Khaled Hassouni, vice-président de la commission recherche.

1) Informations générales

Khaled Hassouni se présente puis un tour de table est effectué.

Khaled Hassouni réaffirme la volonté de la nouvelle équipe de direction de mettre en avant la recherche au sein de l'université. Le budget de la recherche, et les contrats doctoraux qui sont des outils de la politique scientifique de l'établissement, sont ainsi sanctuarisés malgré une situation budgétaire difficile.

En réponse à l'évaluation HCERES, l'USPN se doit d'afficher clairement sa politique scientifique axée sur deux-trois thématiques/objectifs à discuter. Deux propositions : (i) un axe de recherche autour des transitions écologiques, sociétales, numériques, etc. – et (ii) des recherches s'appuyant sur un ancrage territorial pour aller vers un rayonnement international. Les propositions seront discutées en Commission de Recherche et avec les unités de recherche. Ces axes devront être affichés dans les appels d'offres des contrats doctoraux de chaque école doctorale, du collège des écoles doctorales et des appels à projets de la commission recherche. Un adossement aux structures fédératives de recherche pourra également être discuté. L'objectif est d'avoir une démarche d'ensemble cohérente.

L'organisation de journées thématiques au sein des écoles doctorales pourrait être envisagé.

2) Approbation du projet de PV du 12 septembre 2024

Mathieu Vallée demande la correction d'une erreur dans son prénom au point 7 du procès-verbal.

Vote :
Pour : 13

Le procès-verbal de la séance du 12 septembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

3) Discussion sur la proposition d'une nouvelle version du modèle de convention de cotutelle de thèse

Alexandra Lépine précise que suite à un groupe de travail Campus France, une nouvelle version du modèle de convention de cotutelle de thèse est proposée par le pôle études doctorales, notamment avec des précisions sur les modalités de séjour dans chaque établissement, le financement du doctorant, les publications et la propriété intellectuelle, la protection des données.

Elle rappelle également que les conventions de cotutelle de thèse doivent être effectuées dans un délai de 14 mois après la première inscription en thèse et qu'il n'est pas possible de cumuler un contrat doctoral et une cotutelle de thèse.

Elle indique que cette nouvelle version du modèle de convention de cotutelle de thèse sera rédigée en français et en anglais.

Vote :
Pour : 13

La nouvelle version du modèle de convention de cotutelle de thèse est approuvée à l'unanimité.

4) Approbation de la campagne 2025 des contrats doctoraux du collège des écoles doctorales

Alexandra Lépine informe que le collège des études doctorales dispose de trois contrats doctoraux dont deux sont fléchés SHS par la LPR (dotation spécifique via la contribution pour charge de service public) et un qui provient de l'ex COMUE Sorbonne Paris Cité (pour l'ED MTCI émanant de l'ED Galilée).

Pour l'année universitaire 2025-2026, Khaled Hassouni propose un appel d'offres pour deux contrats doctoraux fléchés sur l'ED Érasme et un contrat doctoral sur l'ED sciences, technologies, santé Galilée.

Khaled Hassouni propose d'encourager dès à présent la soumission de projets traitant des deux axes/objectifs de recherche proposés plus haut. Il réitère également son souhait de mettre en avant l'interdisciplinarité au sein de l'USPN. Une phrase spécifique pourrait apparaître dans les campagnes des contrats doctoraux des écoles doctorales.

Natacha Bessis émet une réserve quant à cette demande. Elle n'aimerait pas que cette phrase soit un frein à certaines candidatures de qualité.

Khaled Hassouni indique que des exemples de sujets mêlant plusieurs unités de recherche existent déjà, par exemple entre l'informatique et la philosophie ou bien entre la biologie et les mathématiques.

Natacha Bessis se demande si cette interdisciplinarité est réellement une plus-value pour ces sujets de thèse. Elle aimerait connaître le résultat de ces travaux déjà effectués afin d'estimer si l'interdisciplinarité est un atout ou pas.

Alexandra Lépine propose une évaluation des contrats doctoraux attribués par le CED.

Sandra Rigot rejoint Natacha Bessis sur ses réserves. Elle prend pour exemple un sujet de thèse mêlant économie et droit. Elle estime qu'à un moment donné du projet le doctorant sera obligé de s'orienter plus vers l'une des deux disciplines, devant choisir entre être « économiste » ou « juriste » pour être considéré par ses pairs et surtout devenir expert dans un domaine.

Mathieu Vallée approuve cette remarque et fait part de son cas personnel. Son sujet de thèse mêle mathématiques et informatique. Il nous indique être considéré par les mathématiciens comme un informaticien, et par les informaticiens comme un mathématicien. Mathieu Vallée relève aussi que la communication entre les deux laboratoires de recherche n'est pas simple. De fait, il juge très compliqué l'interdisciplinarité dans un sujet de thèse.

Aurore Margat nuance les propos en apportant un avis plutôt favorable à l'interdisciplinarité. Elle donne pour exemple les disciplines enseignées au sein de son unité et estime que l'interdisciplinarité est une plus-value.

Khaled Hassouni la remercie pour cette nuance apportée. Il ne pensait pas que l'ajout de cette phrase ferait débat. Il précise que l'idée serait de ne pas imposer cette interdisciplinarité aux doctorants afin de ne pas susciter d'effet d'opportunisme comme il a pu le constater dans d'autres cas mais de soutenir une recherche interdisciplinaire pertinente, de qualité et sur le long terme.

Il réinsiste sur le fait que le but de cette mention n'est pas de contraindre le choix du sujet de thèse. Il indique que la qualité du sujet proposé doit prévaloir, qu'il soit interdisciplinaire ou pas. Il reviendra au jury du CED d'en juger lors des auditions.

Natacha Bessis rejoint Khaled Hassouni sur le fait que la qualité doit primer.

Alexandra Lépine propose l'ajout de la phrase suivante dans l'appel d'offres des contrats doctoraux du CED : une attention particulière sera par ailleurs apportée par le jury aux candidatures présentées conjointement par deux unités de recherche.

Khaled Hassouni rappelle que le critère principal d'attribution de ces contrats doctoraux reste la qualité scientifique des propositions et l'adéquation entre le projet et le candidat. Il souhaite par ailleurs la soumission de projets de recherche :

- (i) traitant de problématiques en lien avec les transitions que vivent nos sociétés : transitions écologique, sociétale, numérique, énergétique...
- (ii) qui à partir d'un ancrage territorial permettent un rayonnement à l'international de notre université et notre territoire.

Alexandra Lépine propose le calendrier suivant :

- 2 juin 2025 : date limite de candidature,
- 11 juin 2025 après-midi : auditions et jury,
- 24 juin 2025 : approbation des candidatures retenues par le collège des écoles doctorales.

Alexandra Lépine précise que la composition du jury pour les auditions sera identique aux années précédentes :

- Le Vice-Président de la recherche, Président du jury
- Les directrices des écoles doctorales ou les directions adjointes,
- Trois représentants par école doctorale,
- Un représentant des doctorantes et doctorants de chaque ED.

Vote :

Pour : 13

La campagne 2025 des contrats doctoraux du collège des écoles doctorales est approuvée à l'unanimité.

5) Approbation du calendrier des inscriptions 2025-2026

Séverine Girod indique que le calendrier des inscriptions 2025-2026 a été calqué sur celui de l'année dernière. La proposition est la suivante :

Inscriptions :

- Date limite pour l'ouverture d'un dossier de primo-inscription : 1er décembre 2025
- Date limite d'inscription en première année de doctorat (hors inscriptions dérogatoires soumises à l'approbation de la direction de l'ED et du VP CR : 15 décembre 2025

Réinscriptions :

- Ouverture des dossiers des doctorants sur la plateforme pour 2025-2026 : 1er avril 2025
- Date limite de réinscription en doctorat : 15 novembre 2025

Exonérations :

Il existe trois types d'exonérations (hors CVEC) :

- Autorisation exceptionnelle du VP CR
- Césure
- Convention de cotutelle de thèse

Alexandra Lépine précise que le nombre d'exonération est limité au niveau de l'université. Le nombre est calculé sur l'ensemble des étudiants et ne doit pas dépasser un pourcentage pour l'ensemble des étudiants de l'université. Les exonérations sont examinées par une commission d'exonération à l'exception des exonérations exceptionnelles du VP CR. Les demandes d'exonérations doivent rester exceptionnelles et justifiées.

Elle rappelle également que ces propositions de calendrier pour les inscriptions et réinscriptions des doctorants sont à transmettre à la CFVU et à la direction de la formation pour une intégration dans le calendrier des formations de l'université.

Vote :
Pour : 13

Le calendrier des inscriptions 2025-2026 est approuvé à l'unanimité.

6) Point sur les événements et sur le prix de thèse

Alexandra Lépine demande à Olivier Bodini et Natacha Bessis de présenter la journée transversale des sciences.

Olivier Bodini et Natacha Bessis indiquent que cette journée a été créée en 2019 et qu'elle rencontre depuis un franc succès auprès des doctorants et des enseignants-chercheurs. Cette journée sera organisée le vendredi 11 avril 2025 par l'ED Galilée et elle est ouverte à l'ED Érasme. Les orateurs cette année seront les suivants :

- Mélanie Deschasaux : relations entre nutrition et microbiote de 09h30 à 10h30
- Benjamin Spector : sciences cognitives et de l'étude cognitive du raisonnement de 11h à 12h
- Eva-Maria Geigl : techniques d'analyse de l'ADN ancien de 14h à 15h
- Alexandre Solon : physique de la matière active de 15h30 à 16h30

Alexandra Lépine ajoute que la participation des doctorants donne droit à 6 ECTS au titre des formations doctorales. Elle demande que le pôle études doctorales envoie le programme prévisionnel aux membres du CED, aux doctorants et aux unités de recherche.

Sandra Rigot demande pourquoi cette journée n'est organisée qu'au sein de l'ED Galilée. Elle demande également si ce même type d'événement pourrait être organisé au sein de l'ED Érasme.

Alexandra Lépine indique qu'une journée de ce type était organisée il y a quelques années au sein de l'école doctorale Érasme sous forme de doctorales. Elle précise que cet événement pourra être organisé selon le choix de la direction et du conseil de l'ED Érasme.

Alexandra Lépine informe que le prix de thèse sera remis à la suite de la remise des diplômes qui aura lieu le vendredi 23 mai 2025 sur le campus de Villetaneuse. Elle rappelle le calendrier du prix de thèse :

- date limite de dépôt des candidatures le 20 mars 2025,
- jury pour l'ED Galilée le 28 avril après-midi,
- jury pour l'ED Érasme le 30 avril 2025.

Alexandra Lépine indique enfin que la journée scientifique de l'ED Galilée est fixée au mercredi 4 juin 2025.

Talitha Tschöke demande des renseignements concernant la journée organisée par l'ED Érasme intitulée les doctorales.

Alexandra Lépine explique que cette journée était prise en charge par l'ED Érasme et pilotée par Murielle Gaude-Ferragu. Elle rassemblait plusieurs disciplines autour d'une thématique commune. Les orateurs de cette journée étaient des doctorants de l'ED Érasme mais l'événement était également ouvert à l'ensemble de l'université. Elle ajoute que des ECTS étaient délivrés à l'issue de cette journée pour les organisateurs.

7) Présentation des résultats de l'enquête menée auprès des doctorants (déroulement du doctorat)

Alexandra Lépine indique qu'il s'agit d'une enquête annuelle menée auprès de tous les doctorants de l'université, quelque soit leur année d'inscription en doctorat.

Séverine Girod expose l'analyse de l'enquête réalisée auprès des doctorants sur l'évaluation de leur accompagnement au sein de leur laboratoire, de leur école doctorale et de l'université. Elle commence par indiquer que l'enquête révèle que les doctorants sont globalement satisfaits de l'accompagnement apporté par le directeur de thèse, le laboratoire et l'école doctorale. Elle précise en revanche que cette satisfaction est moindre quant à l'accompagnement apporté par l'université et ses services. Cette enquête révèle que même si les doctorants sont globalement satisfaits de leur accompagnement, celui-ci reste encore perfectible, notamment sur les points suivants :

- Matériel mis à disposition des doctorants (bureaux, matériel informatique...)
- Equilibre vie privée / vie professionnelle et travail de recherche, en particulier pour les thèses non financées
- Accompagnement par le directeur de thèse
- Accompagnement et formations en lien avec leur avenir professionnel

Il ressort également de cette enquête que les doctorants n'ont pas suffisamment connaissance des différents interlocuteurs et moyens mis à leur disposition pour les aider et les accompagner sur différents sujets (interlocuteurs RH, existence de la cellule de signalement, ...).

Khaled Hassouni demande aux représentants des doctorants pour quelles raisons, selon eux, cette satisfaction est moindre.

Talitha Tschöke indique que la plupart des doctorants ne connaissent pas leurs interlocuteurs au sein de l'université et demande s'il serait possible d'avoir un dépliant ou un livret qui référence toutes les informations pour chaque école doctorale.

Séverine Girod indique que ce livret existait autrefois et qu'il peut être mis à jour pour être distribué à tous les doctorants lors de leur journée de rentrée. Elle indique également que ce livret sera envoyé par mail à tous les doctorants de deuxième année ou plus à chaque rentrée.

Il est convenu que les représentants des doctorants feront remonter les besoins des doctorants aux gestionnaires des écoles doctorales afin de mettre en place le livret, dans un format court.

Khaled Hassouni indique qu'il est très surpris de constater que les directeurs de laboratoire ne sont pas des interlocuteurs vers lesquels se tournent les doctorants de l'ED Érasme, en comparaison des doctorants de l'ED Galilée.

Sandra Rigot est étonnée de découvrir que beaucoup de thèses en SHS ne sont pas financées, ce qui est beaucoup moins le cas pour les doctorants de l'ED Galilée et les doctorants du laboratoire ACT.

Alexandra Lépine précise que l'économie fait figure d'exception au sein des sciences humaines et sociales.

Talitha Tschöke souhaite revenir sur les résultats de l'enquête concernant le harcèlement moral et les violences sexuelles ou autres. Elle estime que les doctorants ne sont pas assez accompagnés et qu'il faudrait créer un service dédié. Elle indique que contrairement aux étudiants du premier et

du deuxième cycle, un rapport de hiérarchie s'établit entre le doctorant et son directeur de thèse, ce qui peut conduire à ce genre de dérive.

Alexandra Lépine indique qu'il n'est pas possible de créer un service dédié aux doctorants. Elle rappelle qu'ils sont également des étudiants et peuvent bénéficier de tous les services déjà existants mis à disposition au sein de l'université notamment la cellule de signalement et les services proposés par la direction de la vie universitaire (assistants sociaux, logements, médecine préventive, etc.). Par ailleurs, les informations sont disponibles sur le site de chaque école doctorale, la cellule de signalement intervient lors de la réunion de rentrée des doctorants et tout sera également référencé dans le livret qui sera désormais remis à chaque doctorant à la rentrée prochaine. Une formation à l'encadrement a été rendue obligatoire dans le cadre de l'HDR, prenant notamment en compte le rapport de hiérarchie entre un encadrant de thèse et le doctorant.

Séverine Girod précise également que les sites internet des deux écoles doctorales sont en refonte et que les informations qui relèvent de la médecine préventive ou du harcèlement y sont indiquées. Elle indique que le questionnaire est par ailleurs paramétré afin qu'un menu déroulant renseigne les contacts utiles en cas de réponse positive au harcèlement.

8) Point d'avancée du groupe de travail portfolio des compétences

Séverine Girod indique que compte tenu du changement des directions des écoles doctorales et de la vice-présidence recherche, le groupe de travail n'a pas pu avancer sur le portfolio des compétences. Toutefois, ce qui existe déjà dans les autres universités a été étudié de manière à s'en inspirer. Il existe en effet de nombreux formats de portfolios présentant de fortes différences et plus ou moins exhaustifs.

Le pilotage sera assuré par les directions des écoles doctorales. Il sera composé des directions de chaque ED, des deux EUR, des deux gestionnaires des écoles doctorales, de la responsable du pôle études doctorales, de la coordinatrice des ED, d'un représentant doctorant par ED, d'un enseignant-chercheur par ED. Le pôle études doctorales sera en charge des aspects administratifs de ce groupe de travail. Les propositions du groupe de travail au collège des écoles doctorales devront prendre en compte les délais pour la mise en place d'une solution technique (les besoins seront étudiés par la DSI).

Séverine Girod indique que le portfolio des compétences devait être prêt pour la rentrée universitaire 2025-2026 mais que cela ne sera pas le cas. Il le sera pour la rentrée universitaire 2026-2027.

Aurore Margat ajoute que le LEPS a déjà avancé sur ce sujet et accompagnera également le pôle études doctorales.

9) Point d'information sur les écoles universitaires de recherche

Aurore Margat est la directrice de l'EUR SlePS (sciences infirmières et promotion de la santé) depuis 2023. L'EUR SlePS s'articule avec des masters de l'UFR SMBH et un diplôme de doctorat en sciences infirmières. L'USPN fait partie des rares universités françaises avec l'université de Marseille à proposer un cursus universitaire complet dans ce domaine. Il s'agit de la seule en Île-de-France, d'où une demande très importante des étudiants. Cette EUR a des collaborations avec le Sénégal,

la République démocratique du Congo et le Canada. L'EUR SlePS est pour le moment une petite unité destinée à se développer dans l'avenir.

Aurore Margat indique par ailleurs que la chaire recherche en sciences infirmières est pour le moment vacante suite au départ à la retraite de sa titulaire mais qu'elle sera renouvelée à la rentrée prochaine, sous un titre peut-être un peu différent.

Khaled Hassouni la remercie pour cette présentation.

La présentation de l'EUR PNGS M&CS par Christian Ausoni sera effectuée lors du prochain CED.

10) Questions diverses

Khaled Hassouni demande s'il y a des questions diverses.

En l'absence de questions diverses, la séance est levée à 11h30 par le vice-président de la commission recherche.